

Vos avantages

Fiabilité

Large efficacité : spécialiste du sorgho d'alep
du **chiendent, ray-grass et PSD**.

Très sélectif de la vigne : pas de matière spécifique.

Mise en œuvre rapide : à l'abri du lessivage en une heure.

Simplicité

Souple d'utilisation : en plein ou par tâches quel que soit le stade de la vigne.

Polyvalent : homologué sur 28 cultures (dont maraîchage).



BASF Agro S.A.S
21, chemin de la Sauvegarde
69134 ECULLY Cedex
Tél. : 04 72 32 45 45
Fax : 04 78 34 26 86

Retrouvez l'ensemble
de nos informations produits
sur www.bASF-agro.fr



The Chemical Company

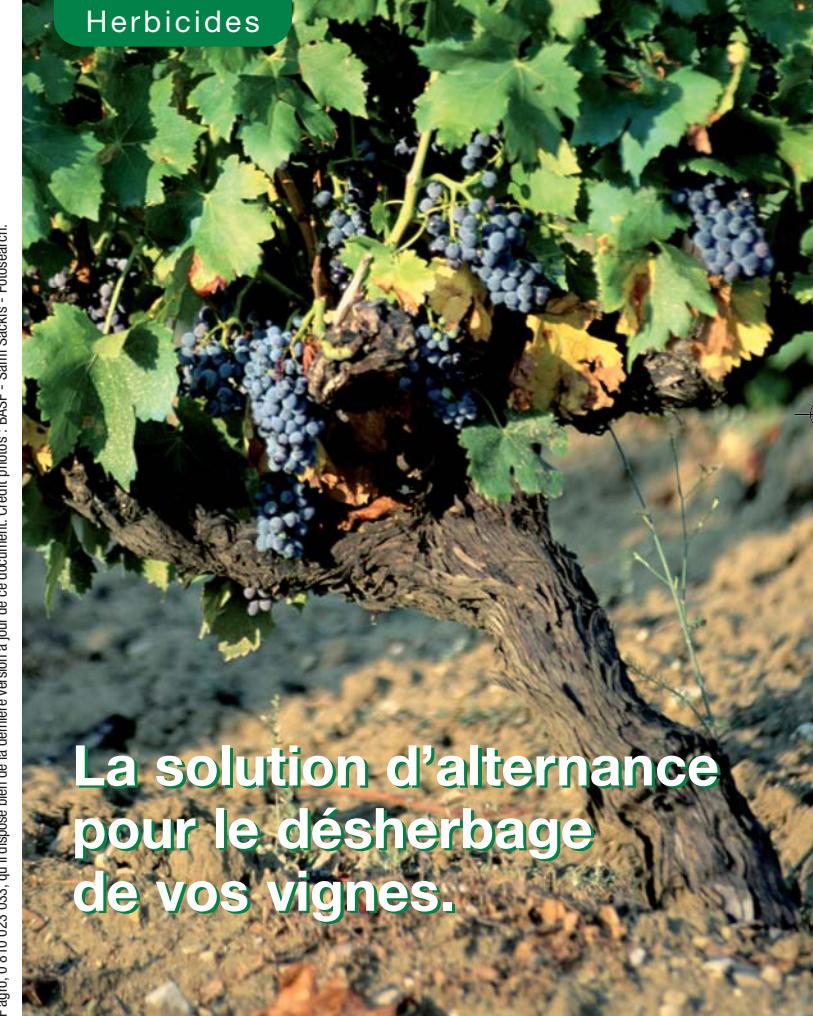
In Vino Veritas



The Chemical Company

Stratos® Ultra

Herbicide

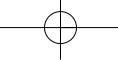


La solution d'alternance pour le désherbage de vos vignes.

Contacts utiles

Informations techniques Etiquettes et FDS	BASF Agro	 ou www.bASF-agro.fr
Une question de santé	MSA	 ou www.msa.fr
En cas d'urgence (incident ou accident)	BASF Agro	Service Sécurité 24h/24 01 49 64 57 33
Collecte des emballages vides	ADIVALOR	 ou www.adivalor.fr

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : RESPECTER LES CONDITIONS D'EMPLOI



Ses atouts

La solution d'alternance efficace

La disparition progressive des matières actives racinaires, de moins en moins de familles chimiques pour contrôler les adventices, l'apparition de résistance... l'entretien des sols viticoles devient de plus en plus difficile.

Dans ce contexte, Stratos® Ultra peut apporter une solution d'alternance efficace.

Efficacité reconnue

Par son action **systémique**, Stratos® Ultra montre un comportement remarquable **sur la majorité des graminées** et sur **ray-grass** en particulier.

Sélectif de tous les cépages et adapté à toutes les situations

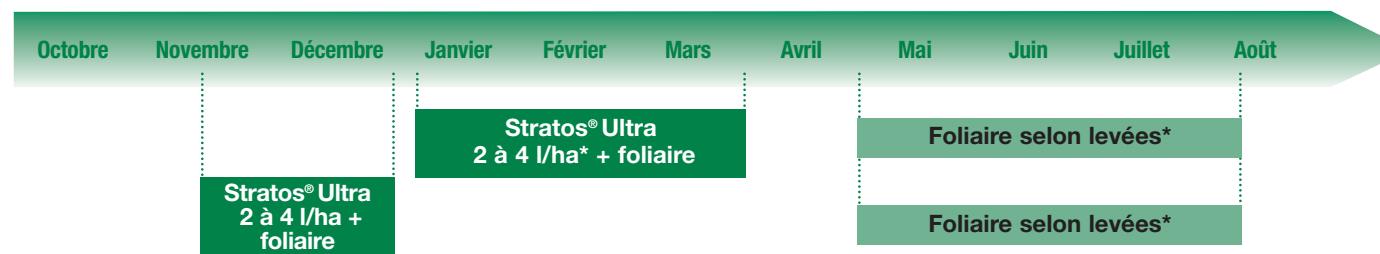
La sélectivité de Stratos® Ultra permet **une très grande souplesse** d'utilisation : sur tous types de traitements (en plein, sur le rang, par tâches) et tout au long de la période végétative de la vigne. Il peut être utilisé sur jeunes vignes et en présence de repousses de porte-greffe (sagettes).



Préconisations d'emploi

Positionnement

Stratos® Ultra s'utilise en post-levée des graminées. Il peut s'utiliser sur jeunes plantations dès la seconde feuille en prenant les précautions nécessaires pour éviter toute projection sur les jeunes feuilles et les bois non aoûtés.



*possibilité de compléter avec un herbicide racinaire selon la réglementation relative aux mélanges.

Recommandations sur vigne installée

Contre les annuelles

Ray-grass, Panic, Brome, Sétaire, Digitaire, Folle avoine, Vulpin.

- Utilisation de préférence au stade jeune des adventices.
- Stade 1 à 3 feuilles : **1,6 l/ha**.
- Stade 3 feuilles à début tallage : **2 l/ha**.

Contre les vivaces

Chiendents (pousses de 10 à 20 cm), Sorgho d'alep (pousses de 20 à 40 cm).

- Une efficacité optimale et durable est obtenue par traitement des adventices déjà développées (absorption optimale par les feuilles et destruction du système racinaire grâce à la systémie du produit).
- Dès, **2 l/ha** à 0,7 % si traitement par tâches, le système aérien est freiné.
- Contrôle des systèmes aérien et racinaire : **4 l/ha** (1,4 % si traitement par tâches).

Les meilleures efficacités seront obtenues avec des traitements réalisés en fin de journée, dans des conditions de température (< 25 °C) et d'hygrométrie (> 60 %) favorables à l'absorption du produit.

FICHE D'IDENTITÉ

Stratos® Ultra : marque déposée BASF.

Autorisation de vente n° : 9000490.

Composition : 100 g/l cycloxydine.

Famille chimique : cyclohexanone (DIMES).

Formulation : concentré émulsionnable (EC).

Conditionnement : 1 l et 5 l.

Classement toxicologique :

Xi : irritant – R38 : irritant pour la peau.

Usages et doses autorisés en vigne :

2 l/ha contre graminées annuelles et 4 l/ha

contre graminées vivaces.

Délai d'emploi avant récolte : 21 jours, recommandation BASF Agro.

Limite maximale de résidus : raisin 0,5 ppm.

Délai de rentrée dans les parcelles : 24 h (cf arrêté du 12/09/2006).

Distance aux points d'eau : 5 m (cf arrêté du 12/09/2006).

Protection de l'utilisateur lors de la préparation de la bouteille : port de gants et de vêtements de protection obligatoire - gants en nitrile ou néoprène (EN 374), lunettes de sécurité, masque jetable de type P3, bottes de protection marquage S5 ou P5, vêtements de travail de niveau de protection 4.

Dangereux - Avant toute utilisation, lire attentivement l'étiquette et respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi.

